

Un projet d'envergure !

Conjoncture dépendante des marchés internationaux, aléas climatiques qui se multiplient, production céréalière dépréciée par le grand public, la vie des céréaliers se complique de plus en plus. Pour essayer d'y remédier, le Groupe coopératif Terre Comtoise, avec la société Fivre et Dijon Céréales, ont invité mardi 16 avril leurs producteurs à venir échanger sur un nouveau projet des groupes coopératifs. Loin du coup de poker, c'est une idée réfléchie et ambitieuse que veut proposer la coopérative à ses adhérents : devenir producteurs d'énergie verte.

Ils étaient une centaine dans la salle des fêtes de Burgille ce mardi 16 avril : agriculteurs, techniciens des chambres d'agriculture du Doubs, du Jura et de Haute-Saône, mais également élus, venus s'informer sur un dossier qui ne les laisse pas indifférents. Tous ont répondu présents à l'invitation faite par le groupe coopératif Terre Comtoise qui a voulu parler aux professionnels d'un projet d'envergure pour ce territoire de plaine malmené par la conjoncture, avant de se tourner ensuite vers le grand public. Objectif de la coopérative : « atteindre un nouveau modèle de production, une nouvelle perspective permettant dans des zones intermédiaires en décalasse de retrouver une part de valeur ajoutée tout en répondant aux attentes sociétales fortes » a détaillé en préambule Clément Tisserand, le président de la coopérative.

Besoin de changer la donne

Premier temps de l'après-midi pour Terre Comtoise : étudier la situation économique et agronomique de la filière. Cinq années que le résultat économique des exploitations céréalières oscille autour de zéro. Côté perspectives, celles-ci ne sont pas très brillantes avec des débouchés toujours plus incertains. Le colza et sa filière biodiesel sont menacés par des décisions politiques entre fin du diesel à Paris et l'ouverture des frontières au biodiesel argentin. Du côté des céréales et notamment du blé, la concurrence mondiale est de plus en plus forte avec des récoltes exponentielles autour de la Mer Noire et des coûts de production moins élevés chez nos concurrents. Ainsi, comme chaque céréalier le sait, impossible dans ces conditions, d'avoir une vision sur le long terme pour ces productions...

Côté agronomique, le constat est lui aussi plutôt pessimiste. Avec le réchauffement climatique, les aléas semblent difficilement évitables : gel, inondations, sécheresses, le climat est chaotique et le restera dans les années à venir. Les projections actuelles laissent entendre que les pluies de

printemps et d'automne s'accroîtront tandis que l'été sera lui marqué par des épisodes de sécheresse. En parallèle, augmentation des résistances aux herbicides ou insecticides, rareté des solutions, coûts de désherbage et petit nombre de leviers agronomiques à mettre en œuvre, temps de recherche long pour trouver des solutions, volonté de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et durcissement du contexte réglementaire, les solutions agronomiques pour faire avec ces aléas vont donc se rarifier.

La carte de la production d'énergie

Face à ce constat amer, Terre Comtoise veut apporter des solutions à ses adhérents : des solutions pour améliorer la fertilité des sols, augmenter les rendements et amener de la valeur ajoutée aux exploitants, de la valeur ajoutée « stable » dans un contexte concurrentiel complexe. Pour cela il faut faire évoluer le système, voir le transformer, Philippe Barbier, responsable du projet, le dit : « Quelques vaches ou quelques hectares en plus ne suffiront pas ». Dans un contexte compliqué, une solution sort du lot pour l'équipe dirigeante de la coop : la transition énergétique. Conférences internationales sur le climat, signature de l'Accord de Paris et autres actions ont mené à la création d'un fonds vert pour le climat de 100 milliards de dollars par an. En 2015, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte instaure la première programmation pluriannuelle des énergies renouvelables. Objectifs : augmentation de 50 % des capacités installées en énergies renouvelables d'ici 2023 et 10 % de gaz vert en 2030. Cette volonté est confirmée par le plan climat mis en place en 2017. Produire de l'énergie verte est donc un nouveau défi pour l'agriculture. Pour Clément Tisserand, « la transition énergétique pourrait être une réelle opportunité par le biais de la méthanisation pour l'agriculture et la ruralité dans son ensemble où notre groupe a un rôle à y jouer ». Une nouvelle carte à jouer qui



■ A peine la présentation finie, les questions fusent déjà, c'est certain, les agriculteurs se projettent déjà dans la proposition que leur ont fait leurs représentants.

permettrait de faire évoluer l'image de l'agriculture, de lutter contre l'agribashing à condition que la production alimentaire soit toujours la priorité de l'agriculture. Le biogaz est pour les représentants des céréaliers une solution d'avenir. Production d'énergie par coproduction (gaz utilisé pour faire tourner un moteur), injection directe dans le réseau, GNV (gaz naturel utilisé pour les véhicules), les projets se multiplient. Juste après l'éolien, le biogaz est l'énergie avec le plus gros développement, l'objectif de 100 % d'alimentation en

biogaz devant être atteint en 2050. De plus, cette filière est bien soutenue, d'une part par un soutien important à la recherche et à l'innovation, mais également par la mise en place d'une obligation d'achat avec des tarifs fixés pour les quinze ans à venir. C'est donc une lisibilité totale des prix sur le long terme.

Si les projets de méthanisation se multiplient dans la région, ce qu'envisage Alliance BFC, Union de coopératives Terre Comtoise, Dijon Céréales et Bourgogne du Sud, ce sont trois projets collectifs de mé-

thanisation « 100 % végétale ». Pourquoi ce choix ? En plus du biogaz, c'est le CO₂ « végétal » qui pourrait être utilisé en alimentation humaine ! Comme la fabrication de bière ou de sodas et autres boissons pétillantes ! Pour Terre Comtoise, les avantages d'un tel projet sont multiples, entre prix garantis, autonomie en azote grâce au digestat, enrichissement du sol en matière organique valorisation du métrier, mais ces projets font souvent face à une communication compliquée.

Morgane Branger, FDSEA 25

Sur la table : 100 € de marge brute par hectare de SCOP et par an

« Ne plus être la variable d'ajustement » en devenant producteurs d'énergie, c'est ce que les trois coopératives veulent proposer à leurs adhérents. Mais pas question que la production alimentaire soit mise de côté : produire de l'alimentaire reste la vocation première des agriculteurs. De plus, ce projet n'a pas pour vocation à faire de l'ombre à d'autres projets de méthanisation, notamment individuels. Pour produire de l'énergie le potentiel projet utilisera des Cive : cultures intermédiaires à vocation énergétique. Ces dernières ont par définition le rôle d'intermédiaires entre deux cultures principales, le but étant de ne pas laisser la terre nue, mais de profiter de la photosynthèse de cette période en insérant ces cultures dans les rotations habituelles des céréaliers. Autres avantages : protéger les sols de l'érosion, les enrichir grâce au digestat obtenu en sortie de méthanisation et dynamiser leur fonctionnement tout en produisant de l'énergie. Chaque exploitant pourra s'engager, sur une durée de 7, 10 ou 15 ans en échange d'une participation financière la première année d'engagement. Même quelques hectares de Cive seulement pourront suffire

confirmé le président de la coopérative : « On veut proposer au plus grand nombre d'agriculteurs de participer ». Pour le moment, les études menées en partenariat avec l'Institut du végétal font pencher la balance pour l'utilisation de seigle fourrager en tant que Cive d'hiver car il permet d'allonger les rotations, résiste mieux aux aléas climatiques, est assez productif et surtout, il ne pénalise pas les cultures suivantes puisqu'il enrichit le sol tant en azote qu'en matière organique. Si l'approvisionnement devrait être composé à 75 % de Cive d'hiver, 20 % de l'approvisionnement pourra être issu de Cive d'été (telles que les Cipan comptabilisées en SJE pour la Pac) et le reste de coproduits issus de la récolte (menues pailles). L'objectif pour la coopérative est d'arriver à s'approvisionner à 100 % dans les 30 km autour du site de production, site qui reste encore à définir. Si le projet tel qu'il est pour le moment proposé sur le papier aux agriculteurs voit le jour, ce sont 1 700 m³ de méthane qui seront produits à l'heure. Sachant qu'un 1 m³ de biométhane représente 1,1 l d'essence, cela correspondra annuellement à la consommation de 21 000 foyers hors-chauffage, de 15 000 foyers avec chauffage, 700 bus ou camions et 32 000 t de CO₂ évitées (quantité

doublée si le CO₂ de la production est capturé puis valorisé). Un tel projet rapporterait 500 €/ha de cive et donc 100 € de marge nette par hectare de SCOP avec 20 % de surface engagée par exploitation. Clément Tisserand insiste d'ailleurs : « Ce modèle a été imaginé en partant d'un prix de base minimum des Cive et tout a été construit autour de ce prix ». Pour qu'il voit le jour, il faudrait l'engagement d'environ 130 agriculteurs pour la mise en place de 35 ha en moyenne chacun, permettant d'obtenir les 5 000 ha nécessaires au projet. Mais ce sera aux agriculteurs de valider ou pas, le projet et la taille de celui-ci, le tout en concertation avec les acteurs locaux qui seront démarchés aussitôt l'accord de principe donné par les adhérents. Le président de la coopérative le martèle aux agriculteurs présents : « Cette présentation, doit nous permettre de mesurer l'envie des agriculteurs à s'inscrire dans ce nouveau modèle ambitieux, avant de venir à la rencontre des populations, du grand public et répondre à toutes les interrogations que ce modèle peut susciter ». A peine la présentation finie, les questions fusent déjà, c'est certain, les agriculteurs se projettent déjà dans la proposition que leur ont fait leurs représentants.



■ « Ne plus être la variable d'ajustement » en devenant producteurs d'énergie, c'est ce que les trois coopératives veulent proposer à leurs adhérents.